

Conseil communal de Dippach

Séance du samedi, 8 juin 2024

RAPPORT

Les membres du conseil communal étaient présents au grand complet.

ORDRE DU JOUR :

Séance à huis clos

1. Personnel enseignant : Proposition d'affectation à un poste d'enseignant(e) de l'enseignement fondamental qui avait été déclaré vacant au niveau de la liste afférente des postes vacants pour l'année scolaire 2024/25 (1 poste de surnuméraire à tâche complète et à durée indéterminée, cycles 2-4) – Décision

- *Il est à noter que, dans le cadre de la séance du 8 juin 2024, le délai de convocation légal n'a pas pu être respecté, étant donné l'urgence de devoir statuer sur le point unique de l'ordre du jour avant le 10 juin 2024, pour des raisons légales et que le besoin d'y statuer n'est apparu que ce 6 juin 2024, (en vertu de l'article 13, 1^{er} alinéa de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988).*

La proposition devra se faire sur base des candidatures recueillies par Monsieur le directeur de région qui n'auront pas été retirées et en fonction des postes vacants publiés. Pour ce poste, un certain nombre de candidatures a été recueillie. Le conseil devra décider quant à la proposition d'affectation à soumettre à Monsieur le Ministre de l'Education nationale. Une candidate a été proposée à l'affectation, lors du vote secret.

Schouweiler, le 20 juillet 2024